



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

L'an 2026, le 27 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vitor, VALENTE Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 21/04/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 21/04/2026.

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BIDARD Michel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. COLAS Christophe, Mme DANIELOU Cécile, M. DE FARIA Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme KERHERVÉ Muriel, Mme LOTT Myriam, M. PETIT Yves, Mme PICARD Joëlle, M. QUÉNU Nicolas, Mme ROUSSEAU Catherine, Mme SABATIER Véronique, Mme SHARPE Laura

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 28/04/2026
Et
Publication ou notification du :
28/04/2026

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PACTON Stéphanie à Mme ROUSSEAU Catherine, Mme SCHAPPACHER Karine à Mme DUWEZ Nathalie, M. TONNELIER Théo à M. COLAS Christophe

A été nommé(e) secrétaire : M. BREGERE-MAILLET Jean

CM2026_31 - Adoption du Compte Financier Unique 2025

VU le colde général des collectivités territoriales,

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025,

VU le Compte Financier Unique 2025 de la commune,

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Le CFU du budget de la commune fait ressortir les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 953 671,87	862 071,23
Recettes	3 302 540,95	684 298,88
Résultat de l'exercice N	348 869,08	-177 772,35

.../... (suite de la délibération n°CM2026_31)

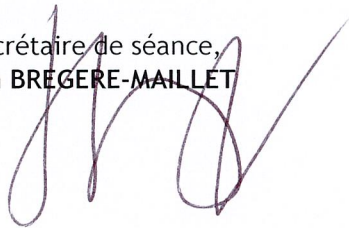
Report N-1	1 218 446,52	252 141,52
Résultat Global de l'exercice N	1 567 315,60	74 369,17
Reste à réaliser dépenses		– 396 733,00
Reste à réaliser recettes		550 000,00
Résultat Global de Clôture	1 567 315,60	227 636,17

A l'issue de la présentation du CFU 2025, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil et Monsieur Alain BUIRON, doyen d'âge, procède à l'adoption du Compte Financier Unique 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,
Jean BREGERE-MAILLET



A Bourron-Marlotte, le 28/04/2026



Le Maire,
Vitor VALENTE

